

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-LAURIER

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de Mont-Laurier, tenue le 27 juin 2022 à 18 h 15, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 300, boulevard Albiny-Paquette à Mont-Laurier.

Sont présents: Claudie Lacelle, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins formant quorum sous la présidence du maire Daniel Bourdon.

Sont aussi présents: la greffière, Stéphanie Lelièvre.

A-22-06-38

OUVERTURE ET CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

D'ouvrir la présente séance et d'en constater la régularité.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Émilie Tessier, Véronie Whear,
Yves Desjardins

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

A-22-06-39

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

D'approuver l'ordre du jour avec le retrait des points suivants :

6.1 Affectation du surplus non affecté – surplus affecté – Aménagement du parc industriel de la Lièvre;

6.2 Affectation du surplus non affecté – surplus affecté – logements sociaux.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Émilie Tessier, Véronie Whear,
Yves Desjardins

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la première période de questions ouverte.

A-22-06-40

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 9 MAI 2022

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance tenue le 9 mai 2022, au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

D'approuver le procès-verbal de la séance du conseil d'agglomération de Mont-Laurier, tenue le 9 mai 2022.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

A-22-06-41

PRENDRE ACTE DU DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2021 DE TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF D'ANTOINE-LABELLE ET D'UN REMBOURSEMENT

CONSIDÉRANT la résolution numéro A-20-12-82 confirmant la participation de l'agglomération au transport adapté pour l'année 2021;

CONSIDÉRANT que l'avance accordée par la Ville est de 58 200 \$ représentant une contribution de 20 % des dépenses budgétées tel que mentionnée à la résolution numéro A-21-01-06;

CONSIDÉRANT la participation demandée aux municipalités par le ministère des Transports;

EN CONSÉQUENCE, de prendre acte du dépôt des états financiers 2021 de Transport adapté et collectif d'Antoine-Labelle, indiquant un remboursement à l'agglomération de 1 422,73 \$, représentant le montant avancé en trop pour l'année 2021.

La contribution totale réelle de la Ville pour l'année 2021 passant ainsi au montant de 56 777,27 \$ représentant une contribution totale des municipalités de près de 25 % des dépenses réelles.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la deuxième période de questions ouverte.

A-22-06-42

LEVÉE DE LA SÉANCE

Que la séance soit levée.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Émilie Tessier, Véronie Whear,
Yves Desjardins

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

Daniel Bourdon, maire

Stéphanie Lelièvre, greffière

Je, Daniel Bourdon, maire de la Ville de Mont-Laurier, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Daniel Bourdon, maire